

CWS/9/22

ORIGINAL : anglais

DATE : 6 septembre 2021

Comité des normes de l’OMPI (CWS)

**Neuvième session**

**Genève, 1er – 5 novembre 2021**

Rapport présenté par le Bureau international sur la prestation de services consultatifs et d’assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle en rapport avec le mandat du CWS

*Document établi par le Bureau international*

## Introduction

1. Le présent rapport vise à mettre en œuvre la décision prise par l’Assemblée générale en 2011 eu égard au mandat du Comité des normes de l’OMPI (CWS) et à la soumission régulière de rapports écrits sur le détail des activités menées en 2020 dans le cadre desquelles le Secrétariat ou le Bureau international de l’OMPI s’est efforcé “de fournir des services consultatifs et d’assistance technique aux fins du renforcement des capacités aux offices de propriété intellectuelle en entreprenant des projets relatifs à la diffusion de l’information en matière de normes de propriété intellectuelle” (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19). La liste complète de ces activités figure dans la base de données relative à l’assistance technique (<https://www.wipo.int/tad/fr/index.jsp>).
2. Les normes de l’OMPI étant appliquées dans divers systèmes et outils de l’Organisation, tels que les solutions opérationnelles de l’OMPI ou WIPO Sequence, les activités indiquées ci-après portent aussi implicitement sur la diffusion d’informations pertinentes en matière de normes de propriété intellectuelle.

## Formation à l’utilisation des normes de l’OMPI et services consultatifs connexes

1. En 2020, malgré la pandémie de COVID-19, le Bureau international a fourni des services consultatifs aux offices de propriété industrielle afin d’aider ces derniers et leurs utilisateurs à utiliser les normes de l’OMPI, cela au moyen de courriers électroniques et lors de conférences en ligne.
2. Le Secrétariat n’a pas reçu de demande d’assistance technique et de formation en présentiel en 2020 concernant les normes de l’OMPI depuis la huitième session du CWS tenue en 2020. Le Secrétariat fournira une assistance technique et dispensera des formations concernant les normes de l’OMPI à la demande et en fonction de la disponibilité des ressources et de l’évolution de la pandémie.

## Assistance technique aux fins du renforcement des infrastructures des institutions de propriété industrielle utilisant les normes de l’OMPI

1. Le programme de l’OMPI de solutions opérationnelles à l’intention des offices de propriété intellectuelle a pour objectif de renforcer les systèmes de traitement et les infrastructures techniques des offices de propriété industrielle nationaux et régionaux afin qu’ils puissent assurer des services offrant un meilleur rapport coût/efficacité et de plus grande qualité à leurs parties prenantes. L’assistance fournie est conforme aux recommandations du Plan d’action pour le développement visant à renforcer les infrastructures institutionnelles et techniques des offices et d’autres institutions de propriété industrielle. Les services comprennent notamment la fourniture de conseils techniques, l’évaluation des besoins opérationnels, la définition de la portée et la planification des projets, l’analyse du processus opérationnel, le développement et le déploiement continus des solutions opérationnelles spécialement adaptées à l’administration des droits de propriété intellectuelle et à l’échange des documents de priorité et des résultats des recherches et des examens, l’établissement de bases de données sur la propriété intellectuelle, l’assistance à la numérisation des dossiers de propriété intellectuelle et à la préparation des données pour la publication en ligne et l’échange électronique des données, la formation et le transfert de connaissances au personnel des institutions de propriété industrielle, et l’appui aux systèmes fournis par l’OMPI. Le cas échéant, l’assistance porte sur les normes de l’OMPI sur les données et l’information en matière de propriété intellectuelle. Les formations sur le terrain ou virtuelles, le parrainage et les ateliers régionaux de formation représentent une partie significative des activités et jouent un rôle essentiel dans l’obtention des résultats escomptés.
2. À la fin de l’année 2020, 90 offices de pays en développement du monde entier utilisaient activement les solutions opérationnelles de l’Organisation, qui intègrent les normes de l’OMPI, pour l’administration de leurs droits de propriété intellectuelle. Cinquante et un offices de propriété intellectuelle participaient à l’une des plateformes d’échange en ligne proposées par l’OMPI (au système d’accès centralisé aux résultats de la recherche et de l’examen et au service d’accès numérique aux documents de priorité). Un élément essentiel consiste à améliorer le niveau de service des offices en les aidant à proposer davantage de services en ligne pour le dépôt des demandes et la diffusion de l’information en matière de propriété intellectuelle. On trouvera davantage d’informations sur le site Web du programme d’assistance technique de l’OMPI à l’intention des offices de propriété industrielle à l’adresse : <https://www.wipo.int/global_ip/fr/activities/ip_office_business_solutions/>.
3. En outre, dans le cadre du programme de l’OMPI sur les bases de données mondiales, le Bureau international a mené un projet en collaboration avec l’Office européen des brevets (OEB) afin d’aider les offices de propriété industrielle à produire des textes intégraux se prêtant à la recherche pour les fichiers courants de leurs publications en matière de brevets dans le format XML de la norme ST.36 de l’OMPI avec des images TIFF intégrées. Le Bureau international a adapté son outil de reconnaissance optique de caractères aux besoins spécifiques de chaque office, notamment en ce qui concerne la langue, la présentation et les signets. Trente-cinq offices de propriété intellectuelle ont reçu le logiciel et ont été formés à l’utiliser ces quatre dernières années (à l’exception du Panama pour lequel une formation sera organisée en temps voulu) et 12 d’entre eux l’ont intégré à leurs services. En conséquence, les documents en texte intégral publiés sont inclus et consultables aussi bien dans la base de données PATENTSCOPE de l’OMPI que dans la base Espacenet de l’OEB.

## Renforcement des capacités des agents des offices de propriété industrielle et des examinateurs aux fins de l’utilisation des instruments internationaux

1. En collaboration avec les Offices de l’Équipe d’experts du CWS chargée de la norme relative aux listages des séquences, le Bureau international a amélioré la suite WIPO Sequence, outil logiciel commun gratuit, ce qui permettra aux déposants de demandes de brevet du monde entier de préparer un listage des séquences de nucléotides et d’acides aminés conformément à la norme ST.26 de l’OMPI et aidera les offices de propriété industrielle à valider les listages de séquences afin de s’assurer de leur conformité avec la norme ST.26 de l’OMPI. La version bêta de l’outil WIPO Sequence est disponible sur le site Web de l’OMPI à l’adresse <https://www.wipo.int/standards/fr/sequence/index.html>.
2. Suite à une demande, le Bureau international a organisé, par l’intermédiaire d’une plateforme en ligne, un séminaire de formation sur la classification internationale des brevets (CIB) à l’intention des fonctionnaires et des examinateurs du Service chargé de la promotion de l’industrie et de l’investissement, Département de la propriété intellectuelle, Ministère du commerce et de l’industrie d’Oman, les 15 et 16 septembre 2020. Le programme de formation portait notamment sur l’utilisation des normes pertinentes de l’OMPI.
3. Suite à des demandes, les cours et séminaires de formation ci-après sur l’utilisation des classifications internationales pour les marques et les dessins et modèles industriels ont été organisés de façon virtuelle en 2020 à l’intention des fonctionnaires et examinateurs des offices de propriété intellectuelle. Dans le cadre des manifestations ci-après, la pertinence des normes de l’OMPI concernées a fait l’objet d’un exposé :

* Formation sur la classification de Nice à l’intention des examinateurs de marques de l’Office de la propriété intellectuelle du Bahreïn, du 24 au 27 février 2020;
* Formation sur les classifications de Nice, de Locarno et de Vienne à l’intention des examinateurs de marques et de dessins et modèles industriels de l’Office de la propriété intellectuelle de l’Arabie saoudite, du 20 au 23 juillet 2020;
* Formation sur les classifications de Nice et de Vienne à l’intention des examinateurs de marques de l’Office de la propriété intellectuelle de l’Indonésie, du 16 au 18 novembre 2020; et
* Formation sur la classification de Nice à l’intention des examinateurs de marques de l’Office de la propriété intellectuelle de la Malaisie, du 8 au 10 décembre 2020.

## Faire mieux connaître les normes de l’OMPI

1. Afin de faire mieux connaître les normes de l’OMPI dans les pays en développement et de faciliter la participation physique d’un plus grand nombre de ces pays à l’élaboration d’une ou plusieurs normes de l’OMPI nouvelles ou révisées, comme suite à la décision prise par l’Assemblée générale en octobre 2011, la participation à la septième session du CWS de sept pays en développement ou parmi les moins avancés (PMA) a été financée par le Bureau international.

## Échange de données en matière de propriété intellectuelle

1. Le Bureau international a collaboré avec de nombreux offices de propriété industrielle, notamment dans certains groupes de pays en développement, pour promouvoir l’échange de données en matière de propriété intellectuelle en vue d’améliorer l’accès des utilisateurs de ces pays à l’information en matière de propriété intellectuelle provenant de ces offices. L’échange de données en matière de propriété intellectuelle a été organisé conformément aux normes applicables de l’OMPI. Les collections de marques des pays ci-après ont été intégrées à la Base de données mondiale sur les marques au cours de l’année 2020 dans l’ordre chronologique : Bhoutan, Kazakhstan, Serbie, Ukraine, Albanie, Saint-Marin et Inde; les collections de brevets des pays ci-après ont été intégrées dans la base de données PATENTSCOPE au cours de l’année 2020 : République tchèque, ancienne Tchécoslovaquie, Pays-Bas, Serbie, Slovaquie et Suède. Les collections de dessins et modèles industriels de l’Albanie, l’Inde, la République de Corée, la Suisse, la Thaïlande et l’Ukraine ont également été ajoutées à la Base de données mondiale sur les dessins et modèles de l’OMPI en 2020.
2. *Le CWS est invité à prendre note des activités menées par le Bureau international en 2020 en ce qui concerne la prestation de services consultatifs et d’assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle portant sur la diffusion de l’information en matière de normes de propriété intellectuelle. Le présent document servira de base au rapport qui sera présenté à l’Assemblée générale de l’OMPI à sa session de 2022, conformément à la demande formulée par cette dernière à sa quarantième session tenue en octobre 2011 (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19).*

[Fin du document]